

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

Présents : Mr Santamarta, Maire ; Mme Cayre, Mr Tesseyre, Mme Daubet, Mr Foltz, Mr Roques, Mme Arquey, Mr Bouquié, Mr Ruebenthaler, Mme Szymanski, Mme Saudrais, Mr Gil, Mme Bourgeade, Mme Laval, Mr Verdier
Absents : Mme Vergnes donnant pouvoir à M. le Maire, Mme Verger donnant pouvoir à M. Roques, Mr Sune donnant pouvoir à Mme Cayre, Mr Gouygoux donnant pouvoir à Mme Bourgeade.

M. Montourcy, percepteur de Martel, participe à ce Conseil Municipal.

1. approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2015.

Vote pour : 19

2. désignation du secrétaire de séance : Mme Cayre assisté de M. Verdier

3. vote du taux des 3 taxes locales :

En préambule, M. le Maire présente le contexte de la proposition de hausse de la fiscalité communale.

Un débat d'orientation budgétaire (demandé par certains élus) n'est pas pertinent au vu de la situation de la commune. Elle est toujours dans le réseau d'alerte du département, M. le Maire doit rencontrer prochainement les services préfectoraux pour trouver une solution.

L'endettement reste très élevé, avec des annuités importantes, il n'est pas question de recourir de nouveau à l'emprunt.

Nous ne pourrons donc faire aucun projet d'investissement en 2015.

Les charges de personnel sont toujours très lourdes, surtout pour les Temps Périodiques.

La Dotation Générale de Fonctionnement attribuée par l'Etat est en baisse de 18 %.

En 2014, la SOLEV avait versé par erreur 2 fois sa CFE, et ne versera donc rien en 2015.

Cauvaldor aligne toutes les taxes des communes à l'intérieur de son périmètre. Le taux de Martel peut être augmenté pour atteindre le taux communautaire. En 2015, Cauvaldor applique le principe de neutralité fiscale et ce différentiel sera attribué aux recettes de la commune. Ceci compensera donc la baisse programmée de 8% de la Dotation de Solidarité Communautaire.

M. le Maire propose une augmentation des taux de la commune de 5 %.

M. Foltz : cette augmentation va tout juste compenser la baisse de la DGF. Ce qui nous plombe, c'est qu'il n'y a pas eu d'augmentations régulières au cours des années précédentes pour accompagner les dépenses. Il n'y a eu que des hausses minimales en 2009 et 2012. Nous ne serons pas capables de faire face en cas de problème important.

M. Ruebenthaler : M. Montourcy, en 2013, les services fiscaux disaient qu'il faudrait une augmentation des impôts de 40 % ?

M. Montourcy : C'est exact, si on voulait retrouver rapidement une Capacité d'autofinancement (CAF) « normale ». Il faut dès à présent prévoir des augmentations.

Mme Cayre : favorable à une proposition d'augmentation de 8 %. Nous voyons des recettes en baisse, et nous constatons que la fiscalité aurait dû augmenter régulièrement pour que nous ne soyons pas dans cette situation aujourd'hui.

M. Tesseyre : favorable aussi à 8%, car nous avons une marge de manœuvre très faible, nous avons des taux très faibles par rapport à d'autres communes.

Mme Saudrais : Nos recettes fiscales couvrent-elles nos annuités d'emprunt ?

M. Montourcy : il faudrait que la CAF couvre ces dépenses : ce qui n'est pas encore le cas. faut se désendetter et ne plus souscrire d'emprunt.

M. Verdier : La minorité a décidé de voter une hausse des impôts de 5% pour trois raisons :

- Elle résulte pour partie de la baisse de la dotation de l'Etat ;
- Le budget 2015 présenté par M. le Maire montre un réel effort de réduction de certaines dépenses;
- Et enfin, cette hausse d'impôt est un signe attendu de Cauvaldor qui maintient pour l'instant à un haut niveau la Dotation de Solidarité Communautaire qu'il nous reverse.

Pour autant nous espérons que cette hausse ne sera pas suivie d'une autre en 2016, d'autant que l'an prochain nous bénéficierons d'une baisse significative des annuités de remboursement de notre dette.

M. le Maire : j'attends l'aide du sous-préfet pour renégocier les emprunts, mais en 2020, il y aura encore un endettement de 1000 € par habitant.

M. Bouquié : il n'est pas possible de réduire encore certains coûts, il y a du matériel à remplacer.

M. Tesseyre : avec 5%, on reste loin de ce qui est nécessaire pour améliorer les finances et se mettre à l'abri d'un gros imprévu. 8% apporterait un peu plus en produit (50 201 € au lieu de 32 121€).

Vote :

Proposition d'une augmentation de 8 % : pour : 5 (Cayre, Sune, Saudrais, Bouquié, Tesseyre)

Proposition d'une augmentation de 5 % : pour : 14

Produit inscrit sur proposition budget avec écart de taux de Cauvaldor: 550 270 €

+0,45 % sur TH

+0,54 % sur FB

+ 4,03 % sur FNB

Soit : + 23 201 €

Produit attendu après augmentation de 5% : 582 391 €

+0,30% sur TH

+0,276 % sur FB (écart taux TEOM Cauvaldor)

+0,704 % sur FB

+10,01 % sur FNB

Soit : + 32 121 €

Les nouveaux taux de référence sont :

Taxe d'habitation (TH) : $(7,20 + 0,45 + 0,30) = 7,96$ %

Foncier Bâti (FB): $(14,50 + 0,54 + 0,276 + 0,704) = 16,02$ %

Foncier Non-Bâti : 148,26 %

4. examen du budget de fonctionnement : (hors modification des taux votée)

• recettes : 1 963 799,09 €

• dépenses : 1 963 799,09 €

5. examen du budget d'investissement :

Il reste des travaux à réaliser :

Voirie communale : 12 000 €. Cauvaldor a demandé à chaque pôle territorial d'établir un programme de travaux à réaliser, M.Roques y représente la commune.

Des travaux urgents d'agencement et d'accessibilité sont à faire à la gendarmerie, les agents s'y emploieront.

L'enfouissement des réseaux doit être poursuivi rue A.Lachière.

D'autres travaux sont prévus, pour lesquels on attend une aide par DETR, d'autres sont reportés.

Recettes : 346 843,90 €

Dépenses (remboursement d'emprunts essentiellement) : 346 843,90 €

Vote :

Les recettes : pour: 19

Les dépenses : pour : 19

6. le budget Assainissement :

Les amortissements sont versés en recette, ce qui permet d'équilibrer ce budget pour 2015 (cette opération ne pourra pas se renouveler).

Les recettes de redevance sont estimées à 58 000 €.

Mme Daubet demande si cette réalisation n'est pas surdimensionnée. Mme Fournier Bourgeade répond qu'elle correspond aux besoins de la population estivale.

Si à l'avenir les recettes restent insuffisantes, M. Verdier demande que l'on envisage une augmentation de la taxe car il faudrait que l'assainissement collectif soit payé uniquement par les utilisateurs et non par toute la population communale.

M.Tesseyre lui rappelle qu'il avait voté contre cette augmentation au cours de la séance du 25 novembre 2014. M. Verdier répond que c'est pour une demande bien précise non acceptée qu'il avait voté contre le 25 novembre dernier.

Le fonctionnement en régie pourrait être une solution. Le contrat de concession avec la Saur expire le 31.12.2016. Solution à étudier.

Vote du budget assainissement: pour : 19

7. La caisse des écoles :

Dépenses : 7 177,22 € (10 245,59 en 2014)

Vote : pour : 19

8. CCAS :

recettes (concessions du cimetière, prestations de services...) 5 017,98 €

dépenses : secours et aides : 5 017,98 €

vote : pour : 19

9. VVF :

Les recettes en loyers étant insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer un transfert de 13 886,42 €.

Vote : pour : 19

10. Lotissement Maillol :

Recettes : (opérations d'ordre et de transfert entre sections) : 46 100 €

Dépenses : (études, achat matériel, équipement et travaux) : 46 100 €

Vote : pour : 19

11. groupement de commandes du PLU :

Les plis ont été ouverts en présence des maires des 6 communes concernées. Le cabinet Urba doc a été retenu pour un montant de 12 000 €.

Le PLU de Martel devra être terminé en décembre 2016.

12. loyer de la buvette de Gluges :

Il est proposé un loyer de 250 € par mois du 1/06 au 30/09.

Vote : pour : 19

13. chèque remis par Animation-Enfance pour l'ALSH : (150 €)

Vote : pour : 19

14. Marchés gourmands (prévus le 4 août et le 19 septembre). Cauvaldor ne s'en occupe pas ; leurs organisations sont à la charge de la commune.

tarifs des marchés gourmands : Pour 1 marché : 55€/4mètres – en sus 10€/ml

Pour 2 marchés : 100€/4mètres – en sus 10€/ml

13€ le mètre pour superficie en dessous.

vote : pour : 19

Fin du Conseil à 20 h 30

Suivent les signatures :